

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**



Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

REÇU LE Date de réception 09 DEC 2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 10/10/11/14	N° d'enregistrement 3014-09
---	---	---------------------------------------

1. Intitulé du projet

*Demande d'autorisation d'une microcentrale hydroélectrique
sur la Dordogne à Mont Dore (Moulin de la Compissade)*

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

ne physique

BERNUS

Prénom

Giller

ne morale

tion ou raison sociale

om et qualité de la personne

représenter la personne morale

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**ue(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

Rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	<i>Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique</i> <i>Puissance brute inférieure à 500 kW</i>

4. Caractéristiques générales du projet

Je joins en annexe au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

du projet

*Production hydroélectrique à moulin de la Compissade, sur les
bords de l'usine de production hydroélectrique ayant servi à l'alimentation
Énergie de Mont Dore.*

fs du projet

Production d'électricité et vente à EDF

Remise en service d'un site historique de la fin du XIX^{ème} siècle

ez sommairement le projet
ns sa phase de réalisation

ct. Note de faisabilité annexée

ans sa phase d'exploitation

ct. Note de faisabilité annexée

Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

En l'absence de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'application des articles L. 214-1 et suivants de l'Environnement ainsi que des articles L. 541-1 et suivants de l'Energie.

Indiquez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation d'utiliser la force motrice de l'eau

Donnez les dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Puissance brute	470 kW
Hauteur de chute	40 m
Debit turbiné	1,2 m³/s
Volume réservé	300 L/s
Longueur court circuité	1000 m

Localisation du projet

Département et commune(s) d'implantation

de la Compiègne
O Le Mont Dore

Coordonnées géographiques' Long. 2° 47' 00" 0 Lat. 45° 35' 12" 9

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le projet est-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non

Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non ☒

Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

juillet 1896

Le projet est-il inscrit dans un programme de travaux ?

Oui Non ☒

De quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Site en rive en cours de colonisation par l'environnement forestier
in de randonnée

Y a-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme
plans) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Quel est le plan

local :

ou les

plans applicables à

le projet

PLU du Mont Dore

Entre 33° et 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

Facteurs environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Remplissez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
est-ce une zone naturelle écologique, patrimoniale et floristique de niveau I ou II (ZNIEFF) ou protégée par un arrêté de biotope ?	☐	☒	
est-ce une zone de montagne ?	☐	☒	
est-ce un territoire d'une zone littorale ?	☐	☒	
est-ce un parc national, un parc naturel marin, une zone naturelle (régionale nationale) ou un parc régional ?	☒	☐	Parc des volcans d'Auvergne (parc naturel régional)
est-ce un territoire couvert par un plan de prévention du risque ou le cas	☐	☒	

ne aire de mise en
de l'architecture et
rimoine ou une zone
rection du patrimoine
ctural, urbain et
ier ?

☐☒

une zone
e ayant fait l'objet
délimitation ?

☐☒

une commune
te par un plan de
ition des risques
is prévisibles ou par un
de prévention des
technologiques ?

☐☒

i, est-il prescrit ou
uvé ?

un site ou sur des sols
s ?

☐☒

une zone de répartition
aux ?

☐☒

un périmètre de
ction rapprochée d'un
age d'eau destiné à
entation humaine ?

☐☒

un site inscrit ou
é ?

☐☒

objet se situe-t-il, dans ou
ximité :

Oui

Non

Lequel et à quelle distance ?

site Natura 2000 ?

☐☒

monument historique
d'un site classé au
imoine mondial de

☐☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
compléter le tableau suivant :

Incidences de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Débit turbiné mini : 500 L/s Débit turbiné maxi : 1,2 m³/s Restitution du débit dérivé 1000 m³ en aval de la prise d'eau
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	le projet sera étudié en préservant la continuité écologique
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

Engendre-t-il la
consommation
d'espaces naturels,
agricoles, forestiers,
maritimes ?

☐ ☒

Est-il concerné par
des risques
technologiques ?

☐ ☒

**Risques
et
nuisances**

Est-il concerné par
des risques naturels ?

☐ ☒

Engendre-t-il des
risques sanitaires ?

☐ ☒

Est-il concerné par
des risques
sanitaires ?

☐ ☒

**Commodités
de
voisinage**

Est-il source de
bruit ?

☐ ☒

Est-il concerné par
des nuisances
sonores ?

☐ ☒

Engendre-t-il des
odeurs ?

☐ ☒

Est-il concerné par
des nuisances
olfactives ?

☐ ☒

Engendre-t-il des
vibrations ?

☐ ☒

Est-il concerné par
des vibrations ?

☐ ☒

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☒	☐	L'eau turbinée est rejetée 1000 m en aval de la prise d'eau dans le même état physico-chimique
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter la force motrice de l'eau, des dispositions spécifiques seront prévues en accord avec les services d'Etat compétents afin de ne pas entraver la continuité écologique (à noter que la Dordogne n'est pas classée au titre du L. 214-17 au titre du projet).

Le projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact dans la mesure où les aménagements envisagés seront conçus et réalisés afin de minimiser l'incidence de la production hydroélectrique sur l'environnement.

1-Objet de la présente note

La présente note a pour objectif de présenter la faisabilité d'une production hydroélectrique au moulin de la Compissade, commune du Mont Dore (63).

Le document est basé sur des données historiques, des investigations de terrain avec relevé GPS ainsi qu'une approche hydrologique de la Dordogne au droit du projet. Il s'agit de dresser les grandes lignes du projet permettant de conclure sur sa faisabilité technique et réglementaire.

2-Contexte général

2.1- Localisation

Le projet est situé sur la commune du Mont Dore sur la Dordogne, de la confluence du ruisseau de l'Enfer en amont à la source Croizat à l'aval (cf. figure 1).

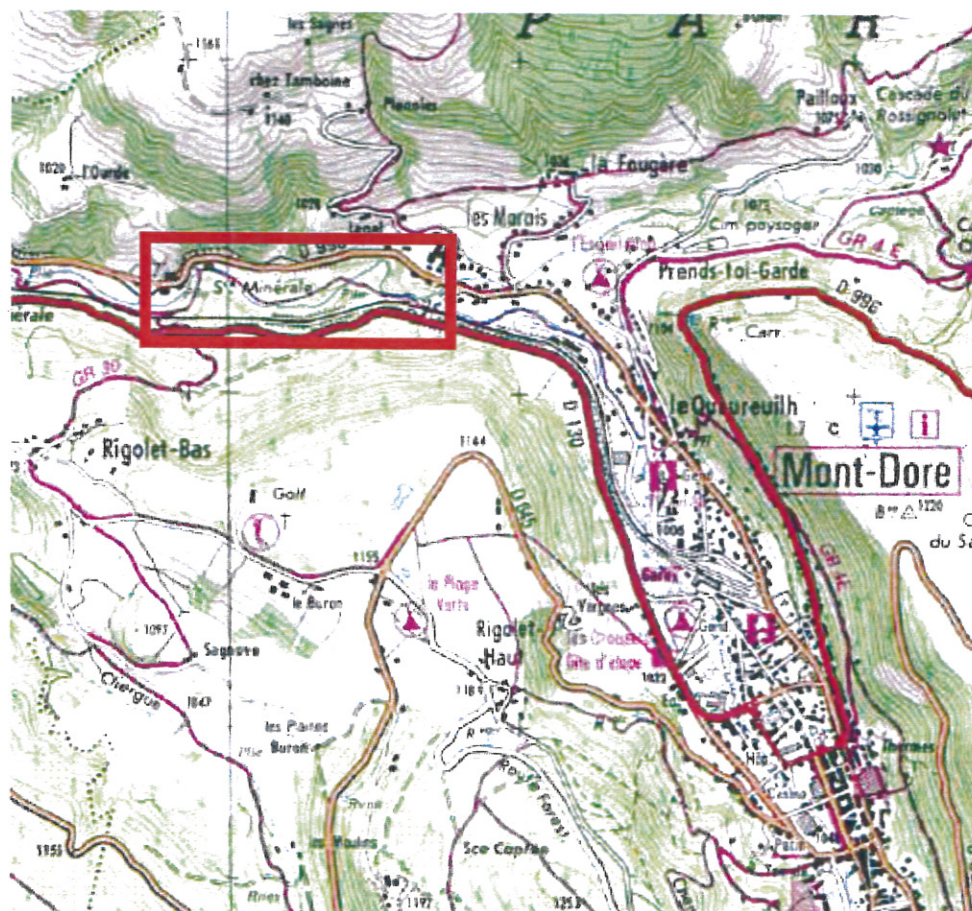


Figure 1 : Localisation (IGN 1/25000)

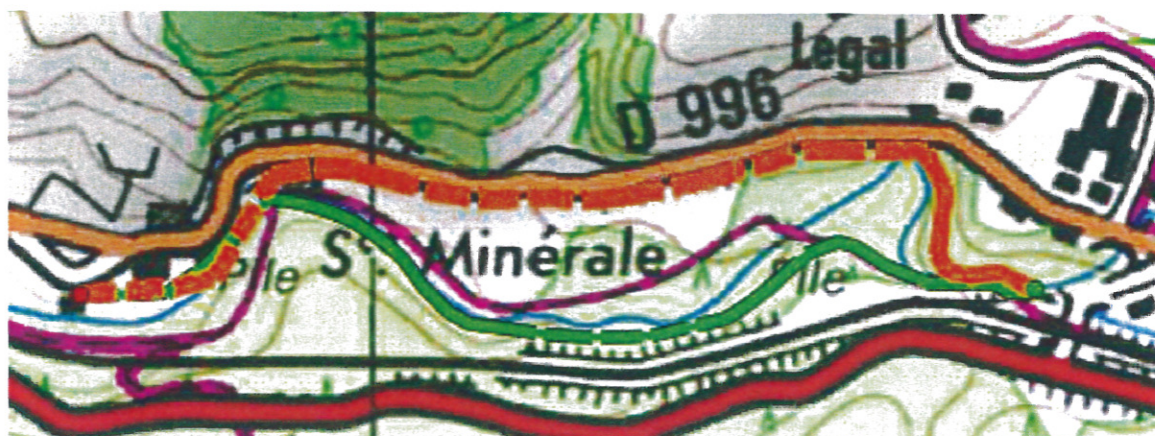
2.2- Historique de la production d'électricité sur le site

Aucun ouvrage ne figure sur la carte de Cassini. Après consultation de la série S des Archives Départementales, il ressort que c'est Monsieur Jean Giraudon, entrepreneur de travaux publics à Perrier (63) qui est à l'origine de la production de l'électricité sur le site. En 1894, il obtient de la municipalité du Mont-Dore une concession, de 70 ans, pour un « chemin de fer d'intérêt local à traction funiculaire et électrique » : le funiculaire du Capucin, 1^{er} funiculaire de France. Il prend à sa charge l'ensemble des risques, la concession étant « sans subvention ni garantie d'intérêt ». En 1895, il dépose une demande d'autorisation de production d'électricité auprès des services préfectoraux. Autorisation et règlement d'eau sont obtenus en juillet 1896. En 1897, le projet est déclaré d'utilité publique. Les travaux commencent en mai 1897 et s'achèvent en mai 1898. Le premier tracé a une longueur de 750 m environ et cumule 30 m de chute. La prise d'eau est située rive droite à la confluence du ruisseau de l'Enfer. Un canal d'une cinquantaine de mètres prolongé par une conduite forcée de 0.80m de diamètre amène l'eau aux turbines implantées dans l'usine située en amont de la fontaine pétrifiante, au niveau de la passerelle enjambant la Dordogne (cf. figure 2).



Figure 2 : Tracé initial de Jean GIRAUDON (1898)

Il est vraisemblable que la production dans la première usine n'a pas duré bien longtemps. En effet, la Société du Lac du Guéry, constituée entre différents notables en vue de l'électrification du Mont Dore revendique une prise d'eau au niveau du barrage de M. Giraudon rive gauche, mettant en avant les droits des anciens propriétaires, les frères Croizat, et se considérant lésée par les expropriations rive gauche pour construire la ligne de chemin de fer de Laqueuille au Mont Dore. Finalement, un accord sera passé entre la Société du Guéry et la Société Anonyme d'Electricité du Mont Dore et du Funiculaire du Capucin créée en 1900 par J. Giraudon. Le projet de J. Giraudon est modifié. Une deuxième prise d'eau en amont du barrage rive gauche alimente une conduite forcée de 0.60 m de diamètre et 850 m de long jusqu'à l'usine de la Compiassade, où sont déménagées les turbines. Un prolongement de la conduite initiale rive droite relie le poste de production initial au poste de la Compiassade. La chute d'eau est alors de 42 m (cf. figure 3).



--- --- --- *Tracé de Jean GIRAUDON prolongé*
--- --- --- *Tracé Sté du Guéry*

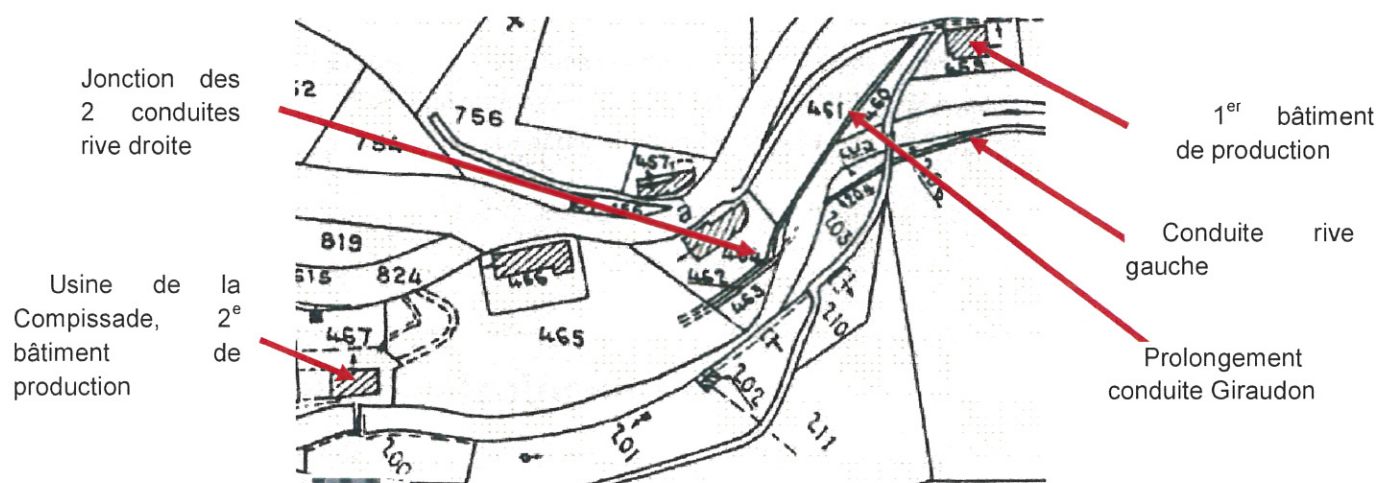


Figure 3 : Extraits montrant l'évolution des installations

La mise en service du funiculaire, le premier juillet 1898 marque le début de la production d'électricité. Le traité d'accord entre les deux sociétés datant d'octobre 1901, on peut penser que la production électrique sur le premier site n'a pas duré plus de 3 ans. A noter que dans l'accord, la Société du Guéry s'engage à fournir l'électricité pour le funiculaire et à payer à la société d'électricité du Mont Dore et du Capucin les excédents d'électricité revendus. En échange, cette dernière autorise la prise d'eau, met à disposition le premier tronçon construit ainsi que les turbines.

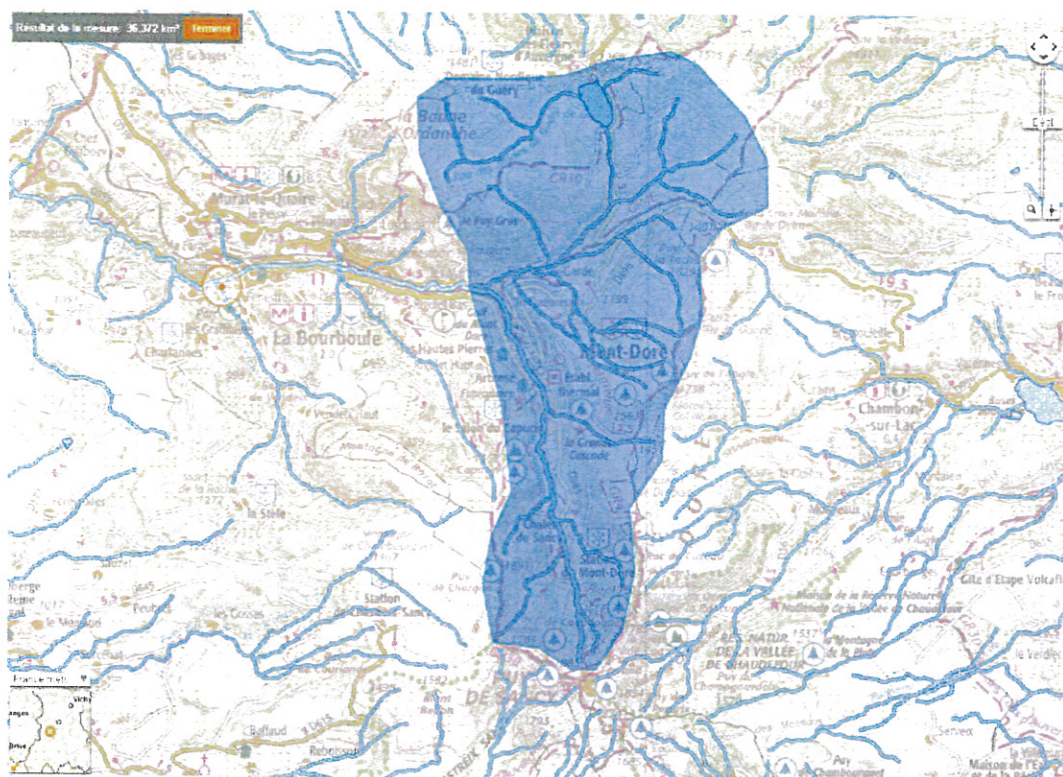


Figure 5 : Délimitation du bassin versant au droit du moulin de la Compiassade

Par extrapolation, la courbe des débits classés présentées en figure 6 a été reconstituée au droit du moulin.

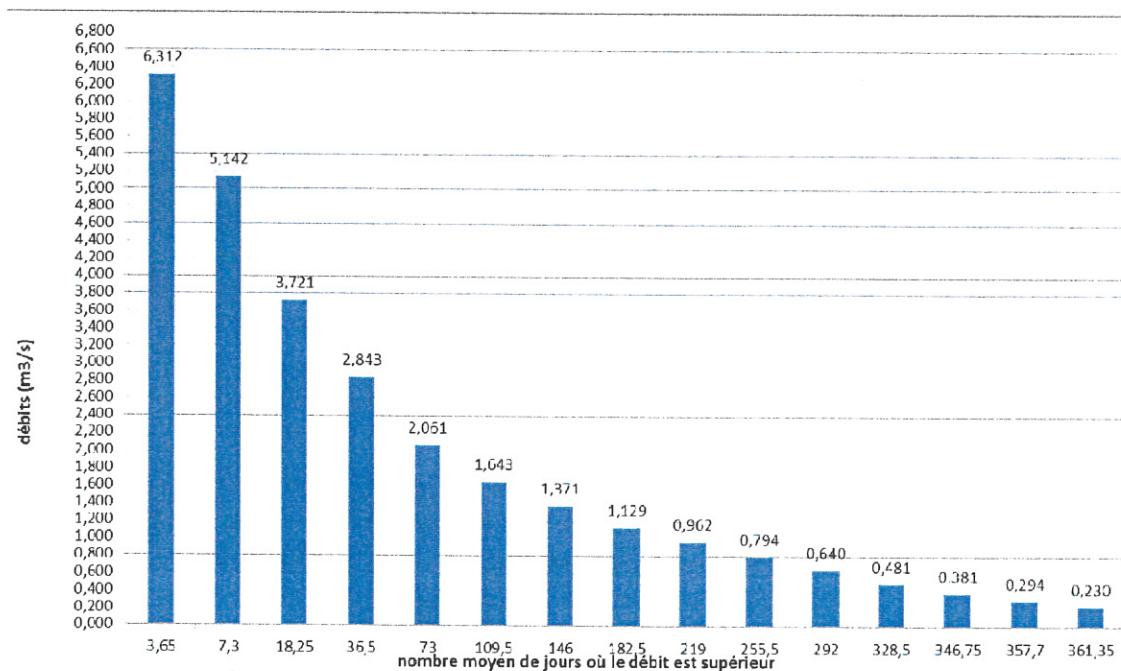


Figure 6 : Débits classés au droit du moulin

4- Fonctionnement projeté

Le projet de remise en service du moulin de la Compiassade se base sur les vestiges des ouvrages existants.

A partir de l'ancienne prise d'eau (cf. photo 1), une prise d'eau sera créée en rive droite au fil de l'eau, sans création de retenue et garantissant le maintien de la continuité écologique. Ensuite, un canal d'une cinquantaine de mètres (sur le tracé du canal de J.Giraudon) puis une conduite forcée enterrée achemineront l'eau jusqu'au bâtiment de production.



Figure 7 : Appuis en rive gauche de l'ancienne prise d'eau

Le projet envisage un débit turbiné de l'ordre de $1.2 \text{ m}^3/\text{s}$ pour une hauteur de chute d'environ 40 m ce qui conduit à une puissance brute de 470 kW. Le principe de tracé est présenté en planche 1. Ce dernier est susceptible d'être modifié à l'avancée du projet notamment vis-à-vis des contraintes foncières.

En première approche, il est proposé de maintenir un débit réservé de l'ordre de 20% du module soit proche de 300 L/s sur les 1000 ml de tronçon court-circuité.



Moulin de la Compiassade

Plan de principe du projet

